



25 sept 2013

20 :15

Réunion des délégués

École Singelijn

PV

Etaient présents :

Pour l'école :	Dominique Paquot
Pour le Bureau restreint :	Cristina Tinelli ; Véronique Valaëys ; Anne François ; Raoul Laue ; Esther Gascón
Pour le COFESI :	Carine Ager
Délégués et/ou suppléants des classes :	Accueil (Pascale Gomez) M1 (Marie Degembe) (Rita Blanchart) (Christine Desclefs) M2 (Isabelle Seveignes) (Barbara Vanthienen) M3 (Nora Jribi) (Laurence Desmecht) (Amaya Vaes) P1 (Virginie de Galard) (Emeric Facon) (Gaëlle Foulon) P2 (Caroline Deleu) (Mireille Diercx) (Alexis Lechien) P3 (Isabelle Lernons) (Marie Poncelet) (Fabienne Brillon / Véronique Gendebien) P4 (Isabelle Desmaret-Bovy) (Yann Hublet) (Maxime Pousseur) P5 (Katrien Heinzelmänn) (Godelieve Lambin) P6 (Lydie Vivier) (Sophie Lamote)
Excusé(s) :	Marie Zagheden (Bureau restreint) M2 (Isabelle Simar / Véronique Cassart)

I – BIENVENUE

Le Bureau de l'AP a présenté aux délégués deux nouveaux membres présents:

- Cristina Tinelli, maman de Giulio (M3 – Amaya Vaes) et Pietro Pofferi (P4 – Isabelle Desmaret-Bovy) ;
- Véronique Valaëys, maman de Guillaume (P2 – Mireille Dierckx) et Arthur Henrotte (P4 – Yann Hublet).

Marie Zagheden maman de Manon Klemm (M1 – Marie Degembe) est également un nouveau membre du bureau, mais n'a malheureusement pas pu assister à cette première réunion.

II – COMITÉ DES FÊTES (COFESI)

Carine Ager, Présidente du COFESI, a présenté les prochaines initiatives qui se dérouleront à l'école :

1. **Week-end familial** (les 18,19 et 20 octobre) :

Pour rappel, ce week-end familial, permet aux parents de profiter d'un repas en famille à l'école (au menu cette année : couscous, avec viande grillée). Les enfants peuvent ainsi « assister à l'école » avec leurs parents d'une façon différente. Les familles profitent d'un moment convivial et rencontrent d'autres familles.

Dans ce contexte et pour aider à assurer le succès de cet événement, les délégués sont invités à :

- Encourager les parents à s'inscrire au plus vite (s'ils ne l'ont pas encore fait !).
- Demander aux parents leur aide pour la gestion et la préparation de ce week-end (préparation des tables, de la nourriture, des salles etc.)
- Informer les parents que, cette année, il ne sera plus possible de réserver des tables à l'avance (gestion trop compliquée). Par contre, les tables (qui seront rectangulaires et où 8 personnes pourront s'asseoir) pourront être réservées sur place.

2. **Marché de Noël** (13 décembre 2013) :

Comme toutes les années, le COFESI organise le Marché de Noël, en collaboration avec l'AP. Les enfants vendront les créations qu'ils auront réalisées avec leur classe et tout le monde se réglera des douceurs et pâtisseries préparées par les parents.

Les délégués seront donc invités à demander aux parents de préparer des gâteaux et de collaborer dans l'organisation pour l'événement (vente de pâtisserie, bar, etc.). De plus amples informations seront fournies en temps voulu.

3. **Chasse aux œufs** (le mercredi avant les vacances de Pâques) :

Le Comité cache dans la cour et sur le terrain environ 40 kilos d'œufs de Pâques que les enfants cherchent tous ensemble. Ces œufs seront ensuite comptés et distribués de façon équitable entre tous (les enfants des plus grandes classes se chargent du comptage et de la répartition).

4. **Fancy Fair** (samedi 17 mai 2014) :

C'est la grande fête de l'école pour les enfants, parents, grands-parents et amis. Tout au long de la journée, de nombreux stands de jeux, de nourriture et un bar accueillent petits et grands dans une ambiance festive et conviviale.

La Fancy Fair 2013 a rapporté un bénéfice de 19.500 euros, qui ont été et seront utilisés pour des projets visant à améliorer la vie de nos enfants de l'école (comme c'est toujours le cas pour les fonds récoltés par le COFESI). Parmi les derniers investissements, on peut citer : l'achat de stores pour les classes côté cour, de jouets, de livres (chaque année, le COFESI destine une enveloppe à la bibliothèque de l'école pour l'achat de nouveaux livres), organisation de la Saint Nicolas etc.

Les parents sont invités à soumettre des idées ou propositions pour d'autres projets au bénéfice de la vie à l'école, qui pourraient être financés par le COFESI.

Pour contacter le COFESI : comitedesfetes@ecolecingelijn.be

ou via l'AP : apsingelijn@hotmail.com

ou via votre délégué.

III – VIE À L'ÉCOLE

1. PROJETS

• **Passerelle :**

Comme déjà annoncé, l'école a obtenu la permission de construire une passerelle (totalement écologique, en bois) qui partira du terrain de jeu du côté du Boulevard de la Woluwe et arrivera directement à l'école, en passant au-dessus du ruisseau de la Woluwe. Cette passerelle, indispensable notamment pour la sécurité des enfants, permettra aux élèves d'accéder directement à la plaine de jeux en toute sécurité, sans devoir encore passer par le trottoir de l'avenue Chapelle-aux-Champs. En plus, la passerelle pourra être utilisée pour déplacer le Kiss&Ride du matin vers le boulevard de la Woluwe et dégorger la circulation sur l'avenue Chapelle-aux-Champs.

Le permis de bâtir arrivera à échéance le 27 juillet 2015. L'école doit donc trouver rapidement les montants pour le financement du projet, qui s'élèveraient, approximativement et avant devis complet, entre € 130.000 et € 150.000. Le projet comprend, non seulement la passerelle en soi (une structure qui est construite « à part », pour être ensuite installée), mais aussi les ouvrages annexes indispensables : conditionnement du sol (nivellement, stabilisation...), adaptation de la végétation en accord avec les impositions de la commune, réaménagement des accès, etc.

Plusieurs idées ont été lancées:

- La possibilité d'initiatives impliquant directement les enfants (comme par exemple une marche ou une nage parrainée).
- Les apports « ciblés » : par exemple destinés à l'acquisition d'arbres qui devront être replantés sur le terrain ou des « planches » composant le tablier de la passerelle. Une petite plaque nominative pourrait ensuite être placée en remerciement.

L'école envisage aussi la possibilité de demander un emprunt, avec le soutien de la Communauté française, à un taux d'intérêt avantageux et qui pourrait ainsi être remboursé sur plusieurs années, évitant de faire porter à une seule génération d'enfants le coût du projet passerelle.

Le bureau de l'AP organisera donc un groupe de réflexion (« think tank ») et d'action pour chercher d'autres moyens de financement. Les délégués devront demander aux parents intéressés d'envoyer au plus vite leurs noms au bureau de l'AP. L'idée serait aussi de profiter du week-end familial pour lancer ces initiatives de financement.

Vu l'importance de ce projet, il est nécessaire que tous les parents soient sensibilisés et stimulés à

prendre part.

- **Débats au sein du Conseil de participation (COPA)**

Pour rappel, le COPA est un organe de discussion, prévu par le décret « missions » de 1997 qui sert d'endroit de débat et d'échange entre les divers intervenant de l'école et les parents. Sa composition est la suivante :

- La direction
- Le Pouvoir Organisateur
- 4 représentants des parents
- 4 représentants des enseignants
- 1 représentant du personnel administratif de l'école
- 1 représentant de l'environnement social et culturel de l'école (cette fois : la présidente de l'AP)

Sont actuellement représentants des parents (élus l'année dernière, pour un mandat de deux ans) :

- Kathleen de Stoop – Maman d'Antoine de Stoop (P6 – Sophie Lamote), Elisabeth (P4 – chez Isabelle Desmaret-Bovy) et Apolline (P1 – chez Virginie de Galard)
- Brigitte Hermans – Maman de Lilou Verschueren (M3 – chez Amaya Vaes)
- Valérie-Anne Nandrin – Maman de Guillaume Cornu (M2 – chez Barbara Vanthienen)
- Julie Artus – Maman d'Ornella Lacroix (P1 – chez Emeric Facon).

Pour les contacter : copa@ecolesingelijn.be

ou via l'AP : apsingelijn@hotmail.com

ou via votre délégué.

Les discussions au sein du COPA, organe consultatif, concernent essentiellement des questions pédagogiques. L'an passé, le COPA avait lancé un débat concernant :

- les cours philosophiques (morale, religions), et
- le maintien de la collation de 10h des enfants en primaire.

Les deux questions n'ont pas encore été tranchées, donc les délégués peuvent toujours solliciter les parents à renvoyer le questionnaire concernant les deux questions abordées.

La prochaine réunion du COPA est prévue pour le 21 octobre 2013 à 20h15.

Il est aussi important de rappeler que tous les parents peuvent assister aux réunions du COPA en tant qu'observateurs, mais pas avec un droit de parole.

- **Label « Ecole des droits de l'enfant »**

Un autre projet de l'école est celui d'obtenir le label « Ecole des droits de l'enfant ». Une école des droits de l'enfant est une école qui porte une attention constante aux droits de l'enfant et y relie son travail de tous les jours. Les enfants exercent leur droit à la parole et participent activement aux décisions et réalisations qui les concernent, avec la participation des enseignants, de la direction et des parents.

A l'issue d'un projet de deux ans, les écoles peuvent se voir attribuer ce label. L'Ecole Singelijn a « postulé » et pourrait obtenir ce label en mai 2014.

Certains délégués demandent d'organiser une conférence à ce sujet. L'AP en prend note et souligne que toutes les conférences sont possible, mais le problème de ces dernières années a été la pauvre participation des parents. Un engagement sérieux de la part des parents est donc nécessaire.

2. DIVERS

- Petit rappel en matière de **communication**

Avec l'AP : via les délégués

via l'adresse-mail de l'AP apsingelijn@hotmail.com

ou via le site web de l'AP: apsingelijn.vpweb.be (sans www! – un lien direct se trouve sur le site de l'école, onglet association des parents)

Nous encourageons les parents à diriger leurs questions via l'AP et via leurs délégués. De même, le bureau encourage les délégués à faire remonter les questions, commentaires ou suggestions (s'il y a lieu) provenant de leur classe tout au long de l'année et pas seulement lors des réunions des délégués.

L'AP se réunit régulièrement avec la direction de l'école (toutes les deux semaines) et peut donc être le moyen le mieux adapté d'obtenir une réponse rapide.

Avec l'école :

Les enseignants et la direction de l'école sont toujours disponibles pour les questions ou commentaires des parents. Dans ce contexte, nous nous permettons aussi de rappeler aux parents que certaines questions (d'ordre plus général) peuvent être posées via l'AP.

Pour s'entretenir avec les enseignants et la direction, les parents sont invités à demander rendez-vous, via le journal de classe ou en message mis au nom de l'enseignant, dans une enveloppe. De plus, les enseignants peuvent aussi être disponibles, par exemple, entre 8h00 et 8h30 si les parents ont une question urgente ou exceptionnelle à régler.

Il est fortement déconseillé d'aller trouver les enseignants dans la cour à 8h30, sauf cas vraiment exceptionnel (et message bref), car cette pratique entrave le bon commencement de la journée scolaire des enfants.

Avec l'administration :

Pour toutes les questions concernant la vie à l'école (absence prolongée, matériel scolaire, menu de la cantine etc.), les parents peuvent envoyer un e-mail à l'adresse email info@ecolesingelijn.be.

Nous nous permettons de rappeler aux parents de se rendre sur le site de l'école, où ils peuvent aussi trouver une partie consacrée aux commentaires. Sur ce site, ils trouveront un formulaire de contact qui peut être utilisé pour communiquer avec l'école. De plus et pour toutes les questions concernant la vie à l'école, leurs réponses peuvent se trouver essentiellement dans les carnets reçus en début d'année (Couverture rose : Singelijn au quotidien ; couverture violette : règlement d'ordre intérieur).

L'AP a également signalé son intention d'installer sur le site de l'école un onglet pour une FAQ (Foire aux Questions).

- **Petit rappel en matière d'horaires de classe :**

L'horaire scolaire va de 8.30 à 15.30. Le respect de cet horaire est conseillé aussi pour les enfants des classes maternelles. Une arrivée tardive, même en maternelle, peut perturber les activités scolaires et aussi l'enfant, qui n'a pas le temps pour démarrer la journée à un rythme plus calme.

- **La garderie :**

A partir de 15.50 les enfants sont automatiquement pris en charge par la garderie, payante seulement à partir de 16h (Les parents peuvent acheter une carte auprès des surveillantes). Il n'est donc pas nécessaire de téléphoner pour informer l'école que les enfants restent exceptionnellement à la garderie (par contre, il est conseillé d'avertir les enfants, surtout en maternelle, qu'en cas de retard, ils resteront automatiquement à la garderie, pour les rassurer le cas échéant).

La direction a précisé que l'école revoit actuellement le fonctionnement de la garderie, pour améliorer son fonctionnement et simplifier son paiement.

- **Justificatifs des absences**

La présentation d'un justificatif n'est pas nécessaire dans le cas des classes maternelles (mais il est préférable de prévenir les enseignants si l'absence se prolonge, via l'adresse info@ecolesingelijn.be).

Le justificatif est par contre obligatoire en primaire. Le formulaire est disponible (et téléchargeable) sur le site de l'école. Un certificat médical devient nécessaire en cas d'absence de plus de 3 jours.

Ces mêmes principes s'appliquent aux absences au cours de natation/gymnastique, en tenant compte que toute absence prolongée du cours de natation, doit être justifiée par un certificat médical (la natation étant une matière obligatoire, qui fait partie intégrale des compétences exigées pour le CEB).

- **Caisses de classe :**

La caisse de classe est utilisée pour acheter:

- le matériel collectif de la classe (cahiers, livres, etc.)
- le matériel spécifique à certaines activités (par ex. bricolages pour fêtes des Mères et Pères...)

Tout le matériel est facturé aux parents à prix coutant. L'école ne prend aucun bénéfice sur la vente de matériel scolaire.

3. CLASSES DE MATERNELLES

Si un petit accident physique survient à un enfant (bosse par exemple), les enseignants préviennent les parents des enfants, et, pour les enfants qui restent à la garderie, ils demandent aux responsables d'informer les parents de ce qui s'est passé.

Pour ce qui est des chaussures, que les enfants de maternelle n'enlèvent pas lorsqu'ils font la sieste, les enseignantes indiquent qu'il est difficile d'enlever et de remettre à chacun ses chaussures.

4. CLASSES DE PRIMAIRE

Participation au projet « enfants médiateurs » en 5^e primaire.

Les élèves de 5^e qui assistent au cours de morale ont l'occasion de suivre une formation de médiateurs. Ces enfants, identifiés « médiateurs » lors de chaque récréation, portent un gilet fluo pour être reconnaissables et se chargent de la gestion des petits conflits où l'intervention immédiate de l'adulte n'est pas nécessaire.

Cette formation est prévue seulement pour les élèves du cours de morale (et de religion catholique dans le cas d'un professeur qui a accepté d'intégrer cet aspect dans son cours). La direction ne peut pas obliger les professeurs des cours de religion qui sont libres de participer au projet enfants médiateurs : le contenu des cours est imposé à l'école et la direction ne peut que faire des suggestions. Les professeurs de religion (mise à part une exception) n'ont pas souhaité que leurs élèves prennent part au projet « enfants médiateurs ».

5. COUPS DE CHAPEAU !!

De nombreux parents ont désiré manifester leur satisfaction pour la vie et l'organisation de l'école, notamment les nouveaux châssis, le nouveau range-vélo, le retour du menu « international » à la cantine.

IV –L'ASSOCIATION DES PARENTS

1. DEBRIEFING DES PROJETS

Circulation :

L'équipe est maintenant au complet, mais si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous avons toujours besoin de bénévoles !

Il faut encore rappeler aux parents les consignes essentielles : ne pas tourner ou faire demi-tour devant l'école, ne pas stationner sur le Kiss&Ride, et surtout respecter le feu rouge et les bénévoles qui s'impliquent dans ce projet, qui est entièrement au bénéfice de la sécurité de nos enfants.

L'AP organise, avec la police de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, une formation de surveillant habilité. Les parents qui veulent participer peuvent envoyer un e-mail à l'AP. A noter que les enfants de 5^e primaire suivent cette même formation.

Personne de contact au sein du bureau : Raoul Laue

Bibliothèque :

Nous avons toujours besoin de volontaires ! Les parents (grands-parents) intéressés peuvent envoyer un mail à l'AP.

Personne de contact au sein du bureau : Anne François

Conférence :

Le sujet de la pédagogie active intéresse les parents, qui se posent de nombreuses questions surtout en relation avec le CEB. Les délégués proposent d'organiser une conférence à ce sujet.

Toutes les idées et contributions sont les bienvenues et doivent être envoyées au bureau de l'AP, qui se chargera si possible de l'organisation des deux conférences proposées. Nous répétons le « caveat » consigné antérieurement : pour le succès des conférences, un engagement sérieux de la part des parents est nécessaire.

2. PROCHAINE REUNION DES DELEGUES

Fin mars 2014.
